

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 96/SLAG portant nomenclature du matériel médical et pharmaceutique à embarquer sur les navires de commerce, de pêche

n° 96/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
19 février 1974

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro  
10 mars 1974

## VISAS

**Vu** l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 58-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art 1er

Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas l'arrêté du 14 décembre 1970 du ministre des Transports portant nomenclature du matériel médical et pharmaceutique à embarquer sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance.

### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le exte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.